Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille

Bulletin mensuel

N° 173- Juin 2013

EDITORIAL

@doption: nouvelles technologie … et nouveaux dé is pour tous

Dans un contexte mondial où les nouvelles technologies font désormais partie de notre quotidien professionnel et privé, nous nous penchons ce mois-ci sur l'impact de ces nouveaux moyens de communication sur l'adoption.

Les nouvelles technologies – comprenant tous les récents développements et les réseaux sociaux (Internet, e-mail, Facebook, Skype, etc.) – ont clairement un impact sur les personnes concernées par l'adoption. Toutes - personne adoptée, familles biologiques et adoptives, professionnels, autorités et agences- recourent à ces dernières. Il est donc nécessaire qu'elles soient conscientes des aspects positifs et des réponses potentielles que ces nouveaux modes de communication apportent, tout comme des limites nécessaires et des risques éventuels que leur usage implique avant, pendant et après l'adoption (voir p.9).

Facilité d'accès à l'information avant l'adoption

Si l'accès à l'information en matière d'adoption devient de plus en plus aisé, il n'est cependant pas toujours fiable et éthique. Les parents adoptifs potentiels (PAP) peuvent en effet entrer quelques mots-clés dans un moteur de recherche et tomber sur des pages et des pages d'informations pas forcément correctes et actuelles. De la même manière, les sites Internet et les réseaux sociaux sont devenus des moyens pratiques pour les PAP d'obtenir de l'aide (non professionnelle) de la part d'autres personnes connaissant ou ayant connu une situation similaire à la leur. Les informations alors fournies sont généralement basées sur des expériences personnelles, ne pouvant être généralisées. Bien qu'il soit difficile de restreindre l'information pouvant être partagée par ce biais, cette situation révèle l'importance d'un encadrement professionnel. En effet, les adoptions indépendantes ou privées impliquant des contacts directs avec les institutions de prise en charge des enfants à travers des e-mail ou les réseaux sociaux, peuvent accroître les risques pour les PAP de recevoir des informations partielles, trompeuses voire totalement fausses, et de tomber dans des pratiques douteuses (voir *Finding Fernanda*, Bulletin n°01/2013).

Un soutien complémentaire et détaillé pendant la procédure d'adoption

Les informations partagées au moyen des nouvelles technologies peuvent également constituer une bonne manière pour les PAP de rester impliqués tout au long de la procédure et même de se préparer et de préparer l'enfant à l'adoption. Les modes de communication modernes permettent par exemple aux PAP de voir l'enfant dans son pays d'origine à travers des supports vidéo. De plus, les e-mail entre autres peuvent également faciliter les échanges entre les PAP et leur OAA, entre l'OAA et les autorités centrales et/ou les contacts locaux, etc. L'information peut ainsi être partagée rapidement et faire l'objet d'un suivi adéquat. En outre, certains documents qui, auparavant, mettaient longtemps à parvenir au destinataire,

peuvent désormais arriver presque instantanément, évitant ainsi les longues attentes inutiles.

D'autres technologies récentes relevant du domaine scientifique peuvent aussi être considérées à cette étape de l'adoption telles que le test ADN utilisé pour garantir la validité du consentement de la mère à l'adoption ou rechercher les parents biologiques, comme au Guatemala et en Espagne. La fiabilité de tels développements reste toutefois questionnable, mettant en doute leurs résultats. Bien que cette réflexion ne puisse se limiter à cet éditorial, les implications étant nombreuses, il ne fait aucun doute que ce type d'innovations scientifiques a un impact sur le processus d'adoption dans bien des pays.

Nouvelles technologies et recherches d'origines

Il est clair que les histoires les plus couramment entendues – et publiées – concernent les recherches d'origines à travers Internet et les réseaux sociaux. Qui n'a pas entendu parler d'un adulte adopté cherchant ses parents biologiques sur Facebook ou d'un parent biologique cherchant son enfant sur des forums de personnes adoptées? Le SSI/CIR comprend bien évidemment ce besoin et reconnaît le droit des personnes adoptées de connaître leurs origines, cependant il souhaite attirer l'attention sur l'importance de leur fournir un encadrement adéquat dans ce processus octroyé par des professionnels qualifiés et compétents (voir p. 7 et 9 ; Bulletin mensuel Nº 01/2012).

Sujets de réflexion

Toute la difficulté réside dans la manière d'aborder les répercussions de ces nouvelles technologies et d'apporter des réponses adéquates. Plusieurs initiatives pourraient être lancées telles que l'élaboration par les autorités d'instruments juridiques, de politiques et de lignes directrices – y compris la mise en place de sanctions en cas d'abus. Du côté des autorités, agences et professionnels concernés, un soutien devrait être prodigué de leur part lors du recours à l'information disponible sur les sites publics. En outre, des formations permettant aux professionnels de mieux appréhender ces situations devraient aussi être développées (voir p.9) en vue d'intégrer ces problèmes à la préparation des PAP et dans les services post-adoption (voir p.7). Des guides ont aussi été publiés sur cette thématique (voir bulletin N°01/2012 et p.9[1]).

D'autres aspects des nouvelles technologies, tels que les listes de photos d'enfants présentant des besoins spéciaux par exemple, appellent à une réflexion plus profonde sur l'impact que ces dernières peuvent avoir sur les droits de ceux qui sont au cœur du processus. Comme le mentionne la Conférence de la Haye, l'«utilisation d'Internet n'est pas forcément incompatible avec de bonnes pratiques. Une utilisation éthique est possible par le biais d'une page Internet d'accès [*très restreint*], qui contiendrait des renseignements concernant des enfants adoptables dont le placement est difficile»[2].

Face à ces défis, il est essentiel de rester axé sur la protection de ceux qui sont au cœur du processus d'adoption et de réfléchir aux solutions permettant de prévenir les risques et lutter contre les abus que peuvent engendrer le recours aux nouvelles technologies. Dans cet esprit, le SSI/CIR est sur le point de lancer une circulaire d'enquête à son réseau afin de recueillir des informations sur les pratiques existantes dans ce domaine et de procéder à une brève analyse de cette thématique.

L'équipe du SSI/CIR
Juin 2013